POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE RETZ

DELIBERATION

Séance du 01 février 202

Date de la convocation du Comité syndical

: 25 janvier 2021

Nombre de membres en exercice

: 53

Nombre de membres présents

29

Nombre de votants

: 32

L'an deux mil vingt et un, le premier février à quatorze heures, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont assemblés "Salle du Conseil" à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de M. Morilleau, Président.

Etaient présents: Mmes Claire HUGUES, Eloïse BOURREAU-GOBIN, Séverine MARCHAND, Nadège PLACE, MM. Jean Bernard FERRER, Gaetan LEAUTE, Bernard MORILLEAU, Luc NORMAND, Rémy ROHRBACH, Jacques RIPOCHE de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, MM. Raymond CHARBONNIER, Michel OLIVIER, Yannick MOREZ, de la Communauté de Communes de Sud Estuaire, Mmes Laura GLASS, Nathalie GUIHARD, Laetitia PELTIER, MM. Thierry GRASSINEAU, Claude NAUD, Christian GAUTHIER, Alain PINABEL, Laurent ROBIN, de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique, Mme Karine PAVIZA MM. Michel AURAY, Patrick BERTIN, Johann BOBLIN, Bernard COUDRIAU, Frédéric LAUNAY, Jean-Yves MARNIER, Serge HEGRON, Yannick FETIVEAU de la Communauté de Communes de Grand-Lieu.

Etaient excusés: Mmes, Pascale BRIAND Françoise RELANDEAU, Christiane VAN GOETHEM, MM. Jean-Michel BRARD, Jacques PRIEUR, Claude CAUDAL, Pierre MARTIN, Jacky DROUET, de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, Mmes Annie BRIEND, Florie LESAGE, Marie-Line BOUSSEAU (pouvoir à M. CHARBONNIER), Sylvie GAUTREAU (pouvoir à M. Y MOREZ), Monique LOUE, Noëlle MELLERIN, MM. Jean-Pierre AUDELIN, Roch CHERAUD, Hervé GENTES, Alain COUTRET, de la Communauté de Communes de Sud Estuaire, Mme Manuella PELLETIER SORIN MM. Jean-Marie BRUNETEAU, de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique, MM. Stephan BEAUGE, Emmanuel GUILLET, Christophe LEGLAND (pouvoir à Y. FETIVEAU), Jean-Jacques MIRALLIE, de la Communauté de Communes de Grand-Lieu.

OBJET: PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU PAYS DE RETZ

Le SCoT du Pays de Retz, approuvé en 2013, reconnaît le rôle central joué par les espaces agricoles dans l'équilibre de ses territoires et son identité. Il a pour objectif de maintenir l'activité agricole dans sa diversité comme outil économique et d'aménagement du territoire. Il fait de la préservation de la terre agricole, considérée comme une ressource non renouvelable, un élément clé de sa stratégie de développement durable. Il entend, de la même façon, permettre le développement d'une économie agricole respectueuse de l'environnement, dans sa diversité de productions, comme un élément essentiel de son économie productive. Les grands axes de la stratégie territoriale en matière d'agriculture sont les suivants :

- Reconnaître la multifonctionnalité de l'espace agricole (production alimentaire, réserve de biodiversité, préservation des paysages, et en particulier des espaces naturels protégés humides)
- Favoriser le lien social entre les habitants et le territoire (tourisme vert, loisirs, alimentation de proximité)
- Développer le potentiel économique tout en préservant l'environnement, en particulier les cours d'eau et les nappes.

Depuis 2016, le PETR anime le projet de transition écologique du Pays de Retz, via la mise en œuvre

- des conventions TEPCV.
- du dispositif de CEE bonifiés,
- du contrat d'objectifs signé avec l'ADEME,
- du programme LEADER.

Il assure en outre la coordination des 4 PCAET du Pays de Retz.

Dans le cadre des échanges conduits avec Nantes Métropole et le pôle métropolitain Nantes – Saint-Nazaire, le sujet de l'alimentation, en lien notamment avec l'arrivée du MIN aux portes du Pays de Retz, constitue un axe de coopération interterritoriale partagé.

Le PETR a été lauréat de l'appel à projets régional ADEME / DRAAF / Région Pays-de-la-Loire « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL » lancé en juillet 2018.

La candidature du PETR à cet appel à projets, en cohérence avec la politique climat-énergie du PETR et des EPCI du Pays de Retz, le SCOT et la stratégie LEADER est une occasion pour le territoire de :

- Valoriser les productions et producteurs locaux, en particulier les circuits courts et la vente directe,
- Encourager l'évolution d'une agriculture responsable sur le plan environnemental en réponse aux évolutions de la demande des consommateurs,
- Favoriser l'interconnaissance au sein du monde agricole et entre ce dernier et les consommateurs,
- Saisir l'opportunité de l'installation du MIN aux portes du Pays de Retz pour les producteurs locaux,
- Dynamiser et aider à la structuration de l'association « produit en Pays de Retz » et soutenir ses actions (salon Terre et Mer...),
- Poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire, en particulier dans les restaurants scolaires,
- Améliorer la qualité des repas dans les restaurants scolaires en favorisant un approvisionnement bio et local.
- Soutenir le travail des acteurs de l'éducation à l'alimentation, en particulier auprès des familles modestes

Au regard de la validation prochaine du plan d'actions d'une part et des engagements du PETR dans le cadre du contrat de réciprocité, la candidature du PETR au nouvel AAP régional « PAT » porté par l'ADEME / DRAAF / Région Pays-de-la-Loire apparaît judicieuse.

Budget prévisionnel

Dépenses	
Programme d'accompagnement collectif et individuel d'éducation alimentaire pour les communes	72 580
Reconquête de friches agricoles - problématique transmission installation - Elargissement AMI	30 000
Animation du PAT - PETR (frais salariaux)	49 500
Total	152 080
Recettes	
Recettes	
DRAAF ADEME REGION	73 664

Medette:	
DRAAF ADEME REGION	73 664
LEADER (friches)	24 000
COMMUNES (education alimentaire)	24 000
PETR	30 416
Total	152 080
Total	

Entendu l'exposé du Président,

Le comité syndical, à l'unanimité,

- > APPROUVE la candidature du PETR du Pays de Retz à l'appel à projets régional « Projet Alimentaire Territorial »,
- > AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

Préfecture de la Loire-Atlantique

0 9 FEV. 2021

SGCD - Courrier

Publication effectuée le : Le Président